

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du DIMANCHE 24 Mars 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Univerfelle*, dont l'abonnement commençoit au 1<sup>er</sup>. Février 1792 pour un an, & au 1<sup>er</sup>. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1<sup>er</sup>. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant. — Les Souscripteurs des *Nouvelles Politiques*, du 1<sup>er</sup>. Janvier pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement expirera le 1<sup>er</sup>. Avril prochain. — Les uns & les autres sont invités à renouveler au plutôt, s'ils ne veulent point essayer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

## IRLANDE.

*De Dublin, le 7 mars.*

**LUNDI** dernier, le corps des légistes de Dublin présenta une adresse au lord Westmoneland, & lui remit ses armes. Ils disent, dans leur adresse, qu'ils se sont associés pour un objet constitutionnel, & que cet objet étant rempli, ils croient de leur devoir de cesser de se rassembler comme corps armé. Le lord lieutenant les a remerciés du bon exemple qu'ils donnoient; mais cet exemple n'a pas produit le moindre effet sur les autres corps de volontaires; ils n'ont pas jugé à propos d'imiter la conduite des gens de robe, qui savent mieux parler que combattre, selon l'expression des gazettes hollandoises.

On fait de grands préparatifs pour célébrer avec magnificence la fête de Saint-Patrice. On s'attend qu'il y aura au château un grand concours de noblesse, grande & petite, pour faire sa cour au lord lieutenant.

Hier on tint un conseil privé au château, dans lequel il fut résolu, entr'autres choses, de faire une proclamation pour offrir une récompense à la personne qui a affiché sur la porte de la chambre des pairs, l'adresse des Irlandois unis, si elle veut se faire connoître. C'est pour avoir signé cet imprimé, que la chambre des pairs a condamné l'honorable Simon Butler & M. Olivier-Bond à une amende de 500 liv. & à six mois de prison. Les pairs jugeront que cet imprimé que l'on afficha à leur porte dans le tems même qu'ils étoient occupés à faire le procès à MM. Butler & Bond, étoit un libelle scandaleux contre leurs privilèges; mais ces deux accusés soutinrent que l'écrit ne contenoit rien d'illégal ni d'inconstitutionnel. On leur a proposé de leur faire grâce de la peine à laquelle ils ont été condamnés, s'ils vouloient s'excuser auprès de la chambre des pairs; mais ils l'ont refusé avec beaucoup de dignité, & ils se croient justifiés dans l'opinion publique, quand même ils n'obtiendroient pas justice.

Des lettres de Lisburn en Irlande, portent que le peuple y a été très-allarmé par le rapport que plusieurs vaisseaux françois, avec des troupes de débarquement, étoient dans

le canal, & se préparoient à faire une descente. En conséquence, on a fait marcher vers cette ville un train d'artillerie & plusieurs détachemens pour empêcher l'invasion de l'ennemi. On parle aussi de former des camps à Carrick & dans le comté de Down. On fait bien qu'on n'a pas à craindre les François; mais ces préparatifs serviront à un autre objet.

Le peuple de Cork a paru fort inquiet de l'arrivée d'un grand nombre d'émigrés françois qui ont débarqué dans ce port. Le nombre des François dans le midi de l'Irlande est très-considérable; mais leur conduite paisible fait qu'ils sont bien traités par les Irlandois, & sur-tout par les catholiques.

La chambre des communes du parlement d'Irlande a passé le bill sur les catholiques-romains. Ce bill ne leur accorde pas tout ce qu'ils demandoient & qu'ils avoient droit d'obtenir: les protestans zélés trouvent qu'il leur accorde trop. En général, on le regarde comme très-sage dans les circonstances actuelles, & très-propre à attacher à la constitution plusieurs milliers de sujets catholiques. Ce bill a été envoyé à la chambre des pairs; on croit que celle des communes se séparera pour quinze jours.

## PROVINCES-UNIES.

*Extrait d'une lettre de Bréda, du 17 mars.*

Depuis la malheureuse affaire d'Aix-la-Chapelle, nous sommes ici dans les plus grandes alarmes & inquiétudes; nous craignons que, par une suite de cet événement, l'expédition de la Hollande ne soit complètement manquée. Une colonne de dix mille Prussiens a pénétré jusqu'à Bois-le-Duc, & les hussards qui forment une partie de leur avant-garde sont déjà à Tilburg. Je frémiss lorsque je pense à la position des braves habitans de notre ville, qui, naguères, délivrés du joug de la tyrannie, se trouvent exposés à y tomber de nouveau. Et quelle ne sera pas la vengeance, quels ne seront pas les traitemens que nos ennemis feront subir à une bourgeoisie qui a reçu à bras ouverts les François comme libérateurs, & qui a embrassé avec empressement les principes de la liberté & de l'égalité! La ville seroit assez forte pour se défendre & résister à une attaque de l'ennemi. Notre garnison, composée de six mille hommes, est remplie de courage; mais

malheureusement les vivres & fourages nous manquent : un convoi assez considérable qui devoit nous arriver vient d'être intercepté par l'ennemi, qui a fait prisonniers quelques hussards de la légion du Nord qui l'escortoient.

La garnison de Willemstadt, qui se défend toujours avec opiniâtreté, a fait une sortie ; elle a été repoussée avec perte : nous avons eu un homme tué, quatre blessés, & quelques-uns ont été faits prisonniers de guerre ; dans le nombre de ces derniers se trouvoit un officier de génie, qui a été massacré inhumainement par ces farouches satellites du despotisme. On assure qu'avant de le tuer, on lui a coupé le nez & les oreilles. Selon le bruit, aujourd'hui on va lever le siège de Willemstadt ; la grosse artillerie qui formoit nos batteries de Moerdyk, vient d'être reconduite ici ; Klundert doit être également évacué. Quant à Gertruidenberg, le commandant a formé la grande inondation qui rend toute approche impossible. Le stadhouder vient de casser tous les officiers de la garnison de Bréda qui avoient consenti à la capitulation de cette ville ; les soldats seront incorporés dans des régimens prussiens. Il nous arrive journellement des déserteurs hollandais, & notamment des officiers.

#### BELGIQUE.

*Extrait d'une lettre particulière de Bruxelles, du 19 mars.*

Il y a eu hier une bataille des plus sanglantes, entre l'armée française & celles des Autrichiens & Prussiens combinées, dans la plaine qui s'étend depuis Tirlemont jusqu'à Saint-Thron. Cette affaire paroît avoir été la plus vive qui ait eu lieu depuis le commencement de la guerre présente. Il est impossible, dans ces premiers momens, d'en connoître au juste les détails : tout ce que l'on sait de positif, c'est que l'ennemi a perdu beaucoup de monde, les Français ont acheté cet avantage assez cher. Entre les blessés, est le général Valence, qui a reçu plusieurs coups de sabres. Tous les hôpitaux de cette ville ont ordre de préparer en diligence tout ce qui est nécessaire pour y recevoir une grande quantité de blessés. On assure en ce moment que les Autrichiens sont en pleine retraite sur Tongres.

Depuis quelques jours, l'on ramène une grande quantité de volontaires qui, après la levée du siège de Maëstricht, avoient abandonné leurs drapeaux pour retourner en France. L'on infligera bientôt à ces déserteurs la peine que mérite leur lâcheté.

Les gardes nationaux des départemens - frontières de ce pays arrivent de toutes parts, pour relever les garnisons qui se rendent à la grande armée. A voir la quantité d'hommes armés qui affluent sur toutes les routes, il semble que nous soyons revenus au tems de Cadmus, où les hommes sortoient de terre tout armés. Une partie de la garnison de cette ville est partie aujourd'hui pour l'armée ; le reste ne tardera pas à s'y rendre.

Hier, l'on a ramené ici une cinquantaine de prisonniers autrichiens, faits dans les affaires des 15 & 17.

*Autre lettre de Bruxelles, du 19 mars.*

Depuis le 16, l'armée française, campée entre St-Thron & Tirlemont, est toujours en action contre l'ennemi. Hier, il y a eu une affaire très-sanglante, à la suite de laquelle les Français ont occupé le terrain de l'aile gauche de leurs ennemis. La perte a été très-considérable de part & d'autre : le général qui est arrivé cet après-midi dans cette ville, a été blessé ; il a reçu plusieurs coups de sabre au visage. L'action a commencé à huit heures du matin, & a duré jusqu'à neuf heures du soir. Dans l'armée ennemie, il y a beau-

coup d'émigrés français, sur-tout parmi les hulans autrichiens.

Aujourd'hui on se bat encore, & on entend même ici le canon.

Avant-hier, il y a eu aussi une action au-dessus de Namur, où les Français ont repoussé les Autrichiens.

Il nous arrive ici beaucoup de troupes venant de la France, lesquelles partent successivement pour l'armée. On a beaucoup de peine à leur procurer la subsistance, & c'est ce qui cause de l'embaras aux fournisseurs.

Les commissaires députés de la convention partent demain d'ici pour l'armée.

La Belgique est actuellement tranquille, & revient insensiblement de la prévention contre les Français. Il est juste de dire que le mécontentement général avoit été excité par la conduite odieuse & despotique de quelques commissaires du pouvoir exécutif ; mais l'arrivée du général Dumouriez a remédié aux excès qui se commettoient, & qui auroient fini par armer la Belgique contre les Français : aussi les Belges ne jurent-ils plus aujourd'hui que par ce général, en qui ils ont la plus grande confiance.

#### FRANCE.

*De Paris, le 24 mars.*

Le ministre plénipotentiaire de la république française auprès des Etats-Unis de l'Amérique, a écrit au ministre des affaires étrangères, pour l'instruire que plusieurs colons de la Martinique avoient protesté contre la révolution, & que plusieurs habitans de Saint-Domingue, réfugiés à Philadelphie, tenoient une conduite incivique, en portant à leur table & dans les dîners d'auberge, la santé du duc de Brunswick. Le ministre ajoute que ces écarts anti-patriotiques sont généralement réprouvés par les Américains, & que le décret de la convention nationale qui abolit la royauté & établit le gouvernement républicain, a excité une joie générale.

Le général Dumouriez avoit quitté l'uniforme de général à la bataille qu'il a livrée près Tirlemont ; & vêtu d'un habit de garde national, il se mêloit parmi les soldats pour les encourager par son exemple. Dans cette bataille meurtrière, le général Guiscard a été tué ; Château-Renaud, aide-de-camp de Valence, a été blessé ; Jaubert, autre aide-de-camp, & l'adjutant-général Daurent, se trouvent perdus ; ce qui fait présumer qu'ils ont été tués tous les deux.

Le contre-amiral Truguet a rendu publique sa lettre, où il rend compte au ministre de la marine des causes qui ont fait manquer l'expédition de la Sardaigne. Comme cette lettre, qui forme une relation (1) de 14 pages in-4<sup>o</sup>, est un journal exact de tout ce que la flotte qu'il commandoit a opérée depuis sa sortie des ports de France, nous en donnerons un extrait aussi détaillé que les bornes de notre feuille pourront nous le permettre. Elle commence ainsi :

« Au moment d'une guerre maritime contre plusieurs puissances coalisées, il est indispensable de faire connoître à l'Europe quelle a été la conduite des marins sur la première escadre républicaine, sortie de nos ports pour faire respecter le pavillon tricolore. . . .

» Les marins de cette escadre, chargés d'une expédition contre la Sardaigne, qui n'a pas eu le succès qu'ils avoient

(1) A la suite de cette relation, nous donnerons celle que le vice-roi de Sardaigne a adressée à sa cour, & que nous venons de recevoir de Livourne.

Du 22 mars.

lieu d'attendre, après leur réunion à une armée de troupes de ligne & de volontaires nationaux, doivent faire connoître quel a été leur dévouement à la patrie, leur courage & leur confiance dans cette expédition. Ils doivent aussi faire connoître les vraies causes de leur retraite devant Cagliari.

» Le contre-amiral Truguet, leur chef, en attendant la publication de son journal, doit rendre compte aussi de ses travaux, de ses projets & de la démarche honteuse des troupes de débarquement, qui ont refusé de secourir les marins au moment de la victoire, en exigeant impérieusement & avec tous les caractères de la sédition, leur embarquement sans avoir combattu, sans avoir vu l'ennemi.

» Il est indispensable de dire la vérité; l'honneur de la marine le commande; la république saura laver de tout soupçon injurieux, & rendre justice à de braves marins qui ont été lâchement abandonnés, & qui sont prêts à verser leur sang pour elle, sans s'étonner de cette coalition de trois puissances maritimes conjurées contre eux.

» L'armée navale, dont la république m'avoit confié le commandement en chef dans le mois d'août 1792, a toujours été soumise à la discipline la plus sévère, & ces marins qu'on vouloit calomnier, respectant les loix & la voix de leur amiral qu'ils honoroient de leur confiance, ont étonné leurs calomniateurs même par leur conduite sage & mesurée dans les ports étrangers.

» Une division de cette armée a contribué efficacement & plus qu'on ne l'a publié, à la conquête de Nice, & une autre a été faire respecter à Naples le pavillon de la république, ainsi que son ministre. Tous ces vaisseaux, dans une saison rigoureuse, ont eu à soutenir des contrariétés, des tempêtes & des malheurs; mais rien n'a pu ébranler la constance & le dévouement des marins & de leurs chefs dans l'entreprise contre la Sardaigne.

» Le rendez-vous de l'armée navale & de l'armée de terre étoit aux îles Saint-Pierre & Saint-Antioche. L'armée navale y étant arrivée la première, les marins planterent l'arbre de la liberté sur ces îles, dont le port est indispensable à notre commerce maritime.....

» Le 23 janvier l'escadre se rendit devant Cagliari, où la trahison des Piémontois, secondés par la barbarie des prêtres envers mon canot parlementaire qui alloit offrir paix, fraternité & liberté, m'obligea de châtier une ville perfide par une canonnade vive & un bombardement de 24 heures.

» Forcé alors de développer tous nos moyens réunis pour conquérir un pays ainsi égaré par le fanatisme & le despotisme, je résolus d'attendre l'arrivée du convoi chargé de 4500 hommes de volontaires nationaux qui ne devoit pas tarder, puisqu'il étoit parti de Villefranche le 4 janvier.

» Ces volontaires réunis à 2000 soldats que l'escadre pouvoit aussi débarquer, & à 4000 marins très-résolus à monter à l'assaut, & à secourir sur la brèche l'armée de terre, me donnoit la certitude de terminer glorieusement cette expédition qui depuis trois mois avoit été traversée par des intrigues, des erreurs & des tempêtes.

» C'est avec cette espérance que les marins devant Cagliari, accablés de privations, fatigués par l'intempérie de la saison, dénués de hardes, épuisés de maladies, manquant de vivres & de rafraichissemens, ont eu le courage de tout supporter sans se plaindre de leurs maux, & de l'abandon peut-être involontaire des administrateurs de leur patrie.....

» C'est ainsi que l'espoir d'une victoire prochaine & d'un triomphe de plus à la cause de la liberté, enchaînoit tous les murmures, & donnoit de l'énergie au marin le plus foible.

(La suite à demain).

Les directeurs du Lycée des Arts ont envoyé au conseil un *Prospectus* de leur établissement, avec invitation d'assister à l'ouverture qui s'en fera dimanche 31 mars. Sur les observations de Chaumet & de Dorat-Cubieres, qui ont fait sentir combien il étoit essentiel de protéger les sciences & les lettres dans une circonstance où elles fuyoient éperdues un sol souillé par les horreurs de la guerre, le conseil a arrêté qu'il assisteroit en corps à cette cérémonie.

Le secrétaire a fait ensuite adopter l'arrêté suivant :

« Le conseil-général, instruit que plusieurs prétendus officiers militaires se sont immiscés sans pouvoir, à faire des enrôlemens, des recrus supposés pour lesquels ils touchent les fonds de la république, & disparaissent ensuite, & qu'il vient d'être arrêté un faux officier de la légion germanique, qui a touché une somme de 2,184 liv. pour 26 hommes à raison de 84 livres chacun; arrête qu'à l'avenir aucun recruteur un sera admis à présenter au secrétariat pour l'enregistrement des certificats de civisme, aucun homme qu'il prétendroit avoir enrôlé, sans justifier préalablement de l'autorisation qu'il a reçue du conseil d'administration de son corps.

Champion, représenté dans le rapport du ministre de l'intérieur à la convention nationale comme un des Cordeliers auteurs de l'insurrection du 10 mars, a lu un mémoire justificatif de sa conduite. L'arrêté du prétendu club des Cordeliers, relatif à la fermeture des barrières, fut pris à l'insu du club orthodoxe; Champion n'y eut aucune part; c'est par hasard seulement qu'il se trouva à la commune & à la section des Quatre-Nations au moment où la députation venoit proposer les grandes mesures de sûreté qui devoient rendre cette nuit à jamais célèbre dans les annales de l'anarchie. Le conseil a entendu avec intérêt la justification du citoyen Champion, & l'a invité aux honneurs de la séance.

Une dénonciation contre un adjoint au comité de police a occupé le reste de la séance. Ce citoyen est accusé d'avoir, par une condescendance perfide, favorisé la sortie de la dame Bambelle, arrêtée pour avoir recelé chez elle un prêtre réfractaire.

## CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Jean-de-Bry).

Séance du samedi 23 mars.

A Nevers, le recrutement a servi de prétexte à un mouvement qui bientôt a été calmé par la prudence & le zèle des administrateurs & des officiers municipaux. A Nogent-sur-Seine, au contraire, le recrutement s'est fait avec rapidité. La convention décrète que la liste des départemens qui ont fourni le nombre d'hommes fixé pour leur contingent, sera publiée & insérée dans le bulletin.

Boyer-Fonfrede annonce qu'à la première nouvelle des troubles survenus dans les départemens de la Vendée & de la Loire inférieure, les citoyens de Bordeaux avoient sur-le-champ formé deux bataillons, qui sont partis avec de l'artillerie pour soumettre les révoltés. Applaudissemens, mention honorable & insertion au bulletin.

Le ministre de la guerre envoie à la convention la copie d'un jugement rendu contre un émigré convaincu d'avoir servi dans l'armée ennemie, par une commission établie à Belançon pour juger les cas d'émigration. Le comité de législation est chargé de faire à cet égard un rapport séance tenante.

Des citoyens des départemens de la Vendée & des Deux-Sèvres, sont admis à la barre; ils exposent à la convention les dangers de la violente commotion qu'éprouve cette partie de la république. Le général Macé a été repoussé par les rebelles le 20 de ce mois, à Herman: cette défaite lui a fait perdre plus de dix lieues de terrain; il s'est vu obligé de laisser les blessés sur le champ de bataille: le corps qu'il commandoit avoit cependant quatorze piéces de canon. Les pétitionnaires demandent des secours en hommes & en fonds; ils représentent aussi que toutes les mesures pour la défense des côtes n'ont pas été prises. La convention charge ses comités de défense & de sûreté générale de recueillir & d'examiner les détails que ces citoyens peuvent donner sur l'étendue de la rébellion, & sur les moyens de la réprimer.

On reçoit une lettre dans laquelle Beurnonville, ministre de la guerre, propose de faire transférer vers Orléans l'armée intérieure ou corps de réserve qui se forme vers Reims, sous les ordres du général Berruyer. Le comité de défense générale est chargé de faire, séance tenante, un rapport sur la proposition du ministre.

Hier le comité de défense avoit proposé de mettre à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 300,000 livres, pour dépenses secrètes relatives à la tranquillité publique: le comité des finances, chargé d'examiner ce projet, y donne aujourd'hui son adhésion, par l'organe de Mallarmé. Plusieurs membres représentent que cette somme de 300,000 livres est insuffisante, attendu les demandes multipliées qu'adressent aux ministres les corps administratifs & les commissaires de la convention. D'après cette remarque, l'assemblée met entre les mains du ministre une somme de deux millions.

Ruhl observe que ce sont des étrangers qui se mettent à la tête des révoltés, & que la loi, qui expulse seulement les étrangers suspects est fort insuffisante: il demande qu'on leur enjoigne à tous, sans distinction, de sortir du territoire de la république, avec défense d'y rentrer pendant tout le tems que durera la guerre. Ruhl réclame aussi la punition de Stinghen, dont la négligence ou la perfidie, en causant nos revers à Aix-la-Chapelle, a ouvert la Belgique aux hordes prussiennes & autrichiennes.

Un autre membre invoque la sévérité de la justice contre le général Miranda.

Lehardy représente que beaucoup de prêtres se mêlent parmi les mécontents, & fomentent la révolte. — Sur la proposition de ce membre, la convention décrète que tous prêtres, séculiers ou réguliers, freres lais ou convers, qui n'ont pas prêté le serment d'égalité & de liberté, seront déportés. Le comité de législation présentera à cet égard un plan d'exécution; & les comités de la guerre & de défense générale feront un rapport sur la motion de Ruhl.

Le général Felix Wimphen écrit pour recommander à la bienfaisance nationale trois militaires qui ont déjà rendu, & qui pourront rendre encore de grands services à la république. Renvoyé au comité de la guerre.

Sur un rapport fait par Boilly-d'Anglas, on décrète plusieurs articles relatifs au mode de versement des dons patriotiques, & à la comptabilité qui dérive de cette gestion.

Réal, au nom du comité des finances, fait rendre un décret en plusieurs articles sur la maniere d'imposer par sôls additionnels les fonds avancés à la commune de Paris.

La réunion du pays de Porentruy à la France, sous la dénomination de département du *Monz...*, est décrétée d'a-

près un rapport du comité diplomatique présenté par Guiton-Morveau.

Barbaroux, au nom des comités de secours, de commerce & d'agriculture, a lu un rapport sur les moyens d'occuper utilement le grand nombre de citoyens que la diminution ou la cessation des travaux industriels plongent dans la misère: il a proposé l'ouverture de deux grands canaux de navigation, l'un de Dieppe à Paris, & l'autre pour la jonction de la Méditerranée avec la mer d'Allemagne, par le Rhône & le Rhin. Le plan du premier de ces canaux a été conçu par le citoyen le Moyne; il y a déjà des travaux commencés à Dieppe. A Paris, l'emplacement de la Bastille deviendroit un grand port; le canal se dirigeroit vers l'Oise & Saint-Denis, & se continueroit vers la mer par Beauvais. L'idée de la jonction du Rhône & du Rhin est due au citoyen Couédic; le cours paisible & abondant de la Saône & du Doubs en faciliteroit l'exécution: on n'emploieroit à ces immenses travaux que des peres de famille, des jeunes gens au-dessous de dix-huit ans, & des hommes au-dessus de quarante. Le rapport & le projet de Barbaroux ont été bien accueillis: mais, comme l'a observé Marat, ce n'est pas quand le feu est aux quatre coins de la maison qu'il faut songer à la reconstruire. La convention, sans écarter un projet d'une si grande utilité, en a ajourné la discussion après l'impression & la distribution.

Deux citoyens, nommés juges du tribunal révolutionnaire, écrivent pour s'excuser de cette nomination.

La convention annule l'élection illégale d'un directeur des douanes de Marseille, faite par le département des Bouches-du-Rhône.

On met 100,000 liv. à la disposition du général en chef de l'armée des côtes, pour les dépenses particulières de la campagne.

Les volontaires de la section des Quinze-Vingts défilent dans la salle; ils jurent de vaincre ou de mourir; ils recommandent à la convention ce qu'ils ont de plus cher, leurs épouses, leurs enfans, leurs peres & meres; & ils témoignent le desir que nos généraux laissent comme eux, à la patrie, de tels gages de leur fidélité & de leur dévouement.

Le comité de défense générale, par l'organe de Barrere, a présenté un rapport sur les troubles qui désolent les départemens des Deux-Sèvres, de Mayenne & Loire & de la Vendée; c'est au nom de Dieu que des contre-révolutionnaires, réunis à des émigrés vomis sur nos côtes, veulent renverser notre liberté; déjà ils ont remporté quelques victoires désastreuses. Le général *Marcé*, ou *Maccé*, ou *Marcel*, a eu l'imprudence ou la perfidie de donner bataille aux rebelles à l'entrée de la nuit, à 6 heures du soir, avec trois mille hommes qu'il avoit postés dans un lieu entouré de forêts. Des officiers-généraux partent par ordre du ministre; on dresse des batteries sur les côtes, & le comité ne cessera de se concerter avec le conseil exécutif. Voici le décret rendu sur le rapport de Barrere:

1°. Le conseil exécutif est chargé d'envoyer dans les départemens de la Vendée, des Deux-Sèvres & de Mayenne & Loire les forces les plus considérables;

2°. Il sera formé à la Rochelle une cour martiale pour juger le général *Marfé*;

3°. Il sera fait une adresse aux citoyens sur la perfidie des moyens qu'on emploie pour les égarer.

Séance levée à cinq heures.